

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 36-190606-ENV-

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES**

M. CASABONNE précise que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets codifié à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les obligations en matière de communication sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Chaque année, le Président de l'EPCI compétent doit ainsi présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera disponible en téléchargement sur le site internet du service et de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- **Autorise** le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Affiché le 12.06.19

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019



RAPPORT ANNUEL 2018

*DES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*



12 Place de Jaca - CS20067 - 64402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX
Tél. 05 59 10 35 70 - www.hautbearn.fr

PREAMBULE

Au 1er janvier 2018, le SICTOM, le Service Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté des Communes du Haut Béarn (CCHB), assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 32429 habitants répartis sur 48 communes.

Conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, portant obligation de soumettre un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Et en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport relatif aux indicateurs de la collecte des déchets sera transmis et mis à disposition du public :

- au siège de la CCHB, 12 place de Jaca à OLORON
- au siège du SICTOM, 1 rue du Pic d'Ayous à Oloron
- dans les communes membres
- sur **www.sictom-hautbearn.com**
- sur **www.hautbearn.fr**

SOMMAIRE

I- Le service de gestion des déchets

I.1. Compétences exercées et schéma d'organisation générale.....	5
I.2. Situation géographique.....	7
I.3. Communes membres.....	8
I.4. Fonctionnement et instances de décisions.....	10
I.5. Sites et installations.....	13

II- Les indicateurs techniques

II.1. La collecte des ordures ménagères.....	20
II.2. La collecte sélective.....	25
II.3. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	31
II.4. Les déchèteries.....	32

III- Les indicateurs financiers

III.1. Le traitement.....	35
III.2. Les prestations.....	36
III.3. Les investissements.....	37
III.4. Les recettes.....	38

IV- Les actions de communication.....

VI- Les actions de prévention des déchets.....

I- Le service de gestion des déchets

I.1. Compétences exercées et schéma d'organisation générale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des déchets a intégré les compétences obligatoires de la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB).

La Communauté de Communes, par le SICTOM, son service de gestion des déchets, exerce la compétence collecte, la compétence traitement ayant été transférée à VALOR BEARN SMTD (syndicat mixte en charge du traitement des déchets du Bassin Est du département des Pyrénées Atlantiques).

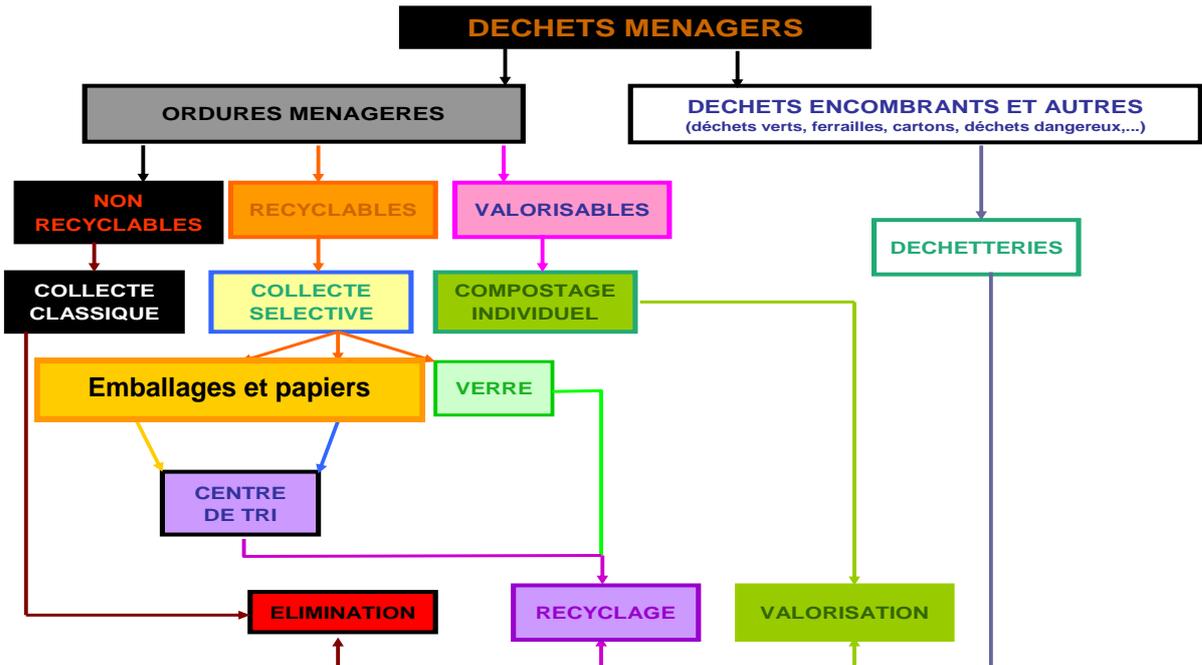
La répartition des compétences entre le service de gestion des déchets de la CCHB et VALOR BEARN SMTD s'établit comme suit :

Filières Compétences	Ordures ménagères	Collectes sélectives	Déchèteries
Collecte	CCHB SICTOM	CCHB SICTOM	CCHB SICTOM
Transfert Transport	VALOR BEARN SMTD	VALOR BEARN SMTD	CCHB SICTOM
Traitement	VALOR BEARN SMTD	VALOR BEARN SMTD	CCHB SICTOM / VALOR BEARN

I.1. Compétences exercées et schéma d'organisation générale

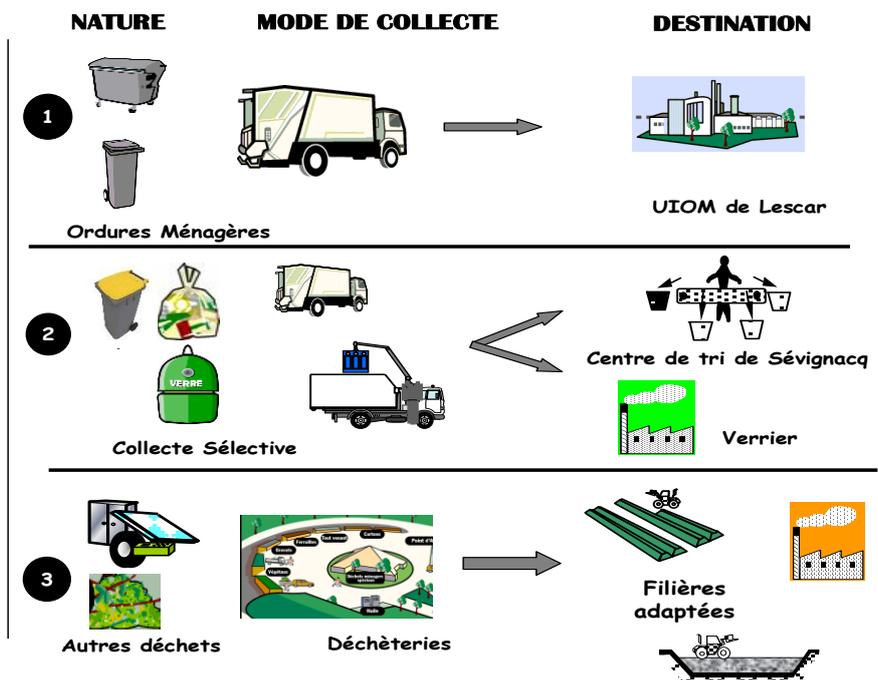
La compétence collecte

- collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers du territoire
- collecte des déchets assimilés des professionnels
- collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- collecte sur les déchèteries

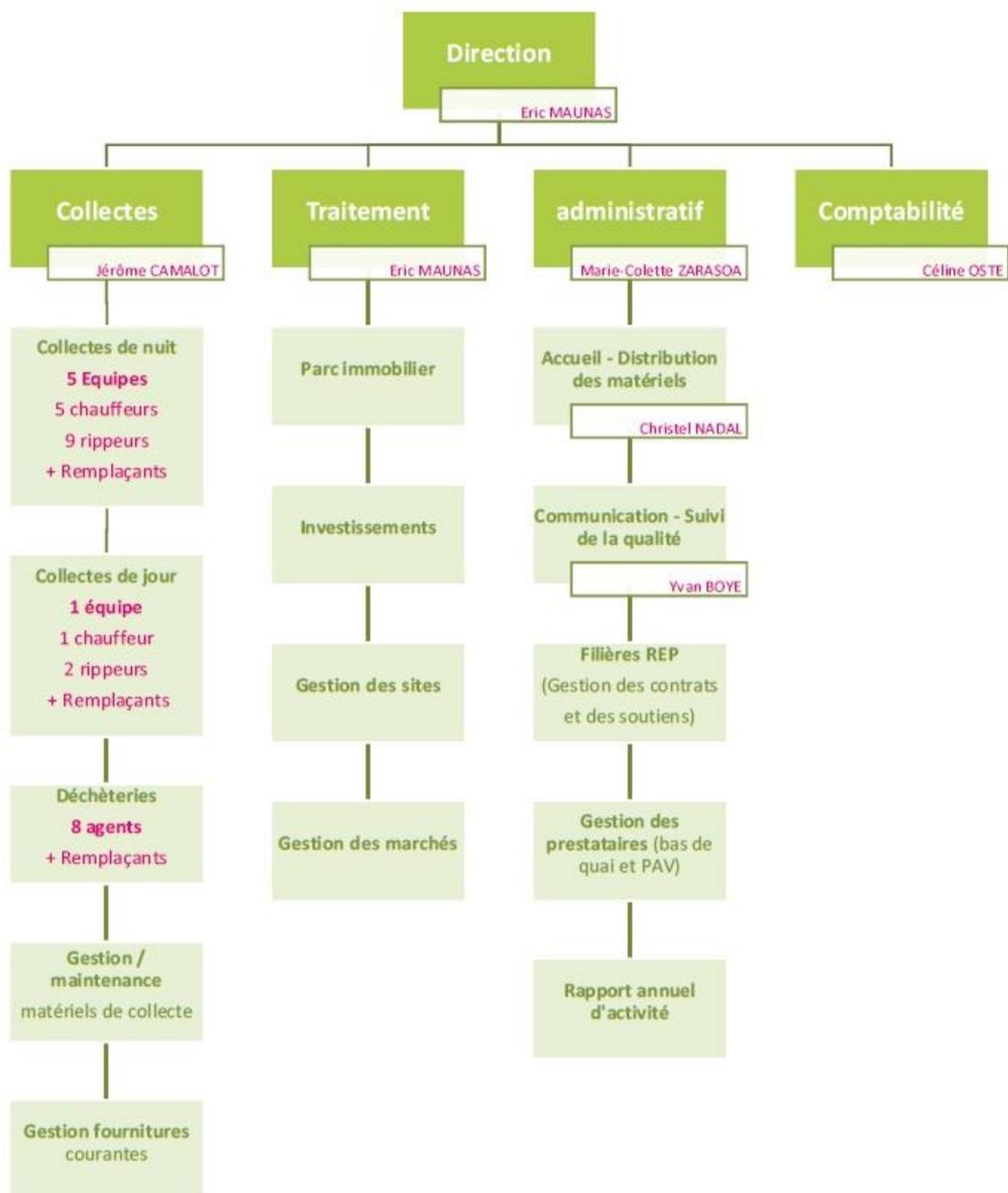


L'organisation technique du SICTOM

les filières de gestion des déchets ménagers et assimilés

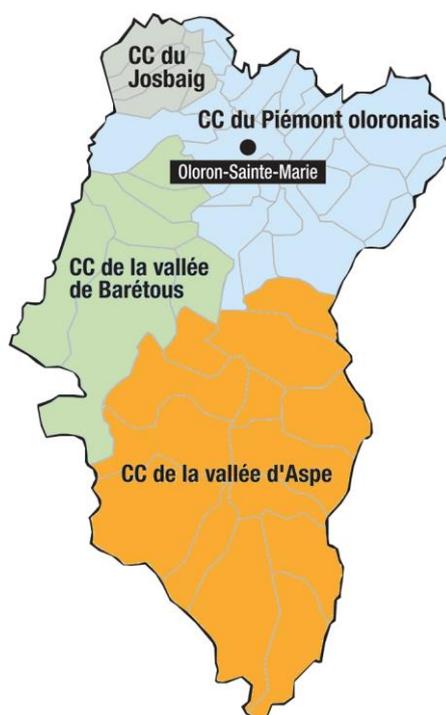
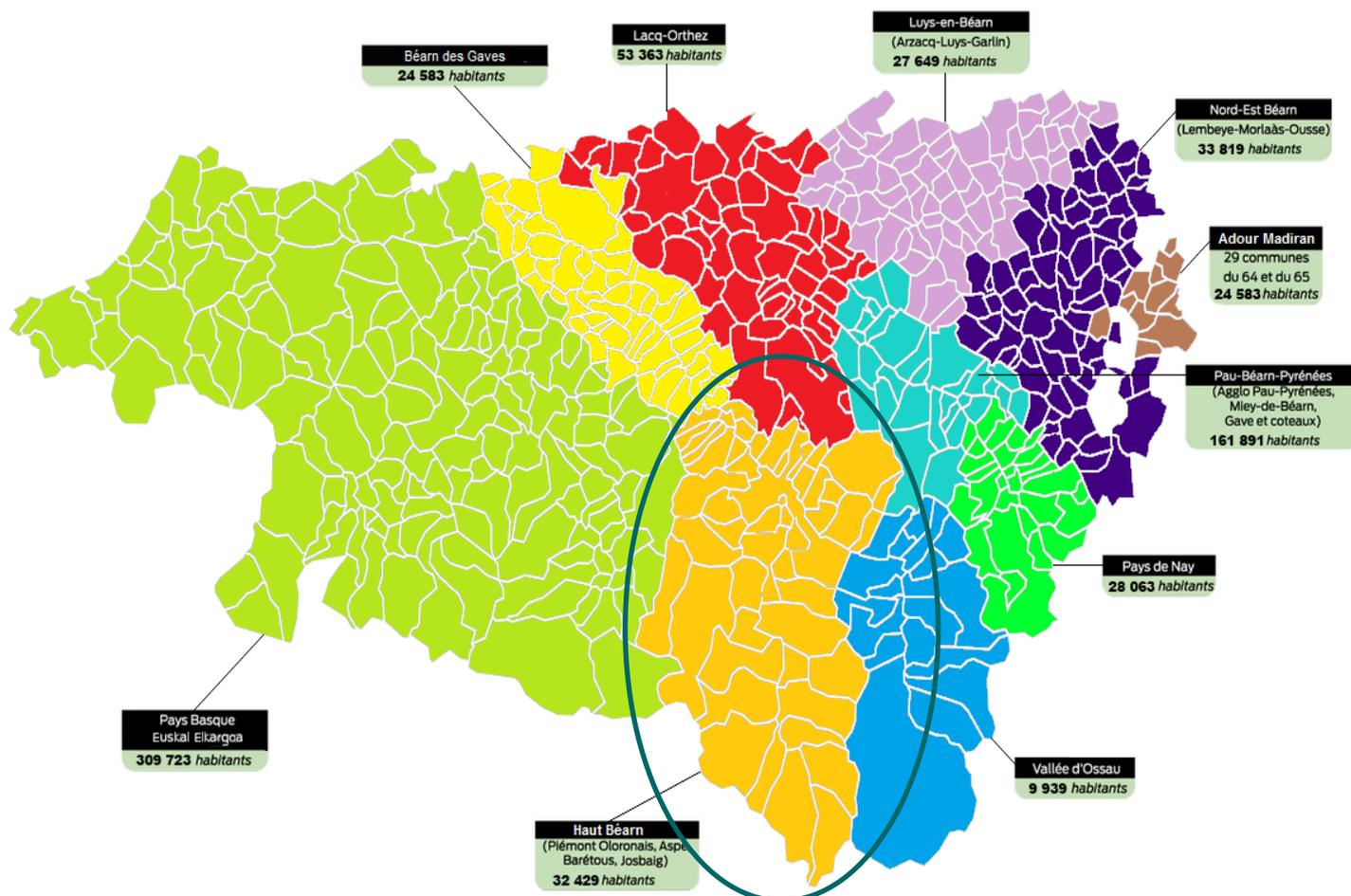


Rattaché au Pôle « Technique et Environnement » de la CCHB, le service intercommunal de gestion des déchets est organisé comme suit :



I.2. Situation géographique

Le SICTOM a pour aire géographique de collecte un territoire d'une superficie totale de 1 065,94 km², au cœur du département des Pyrénées Atlantiques, et dont la densité est de 30,03 habitants/km².

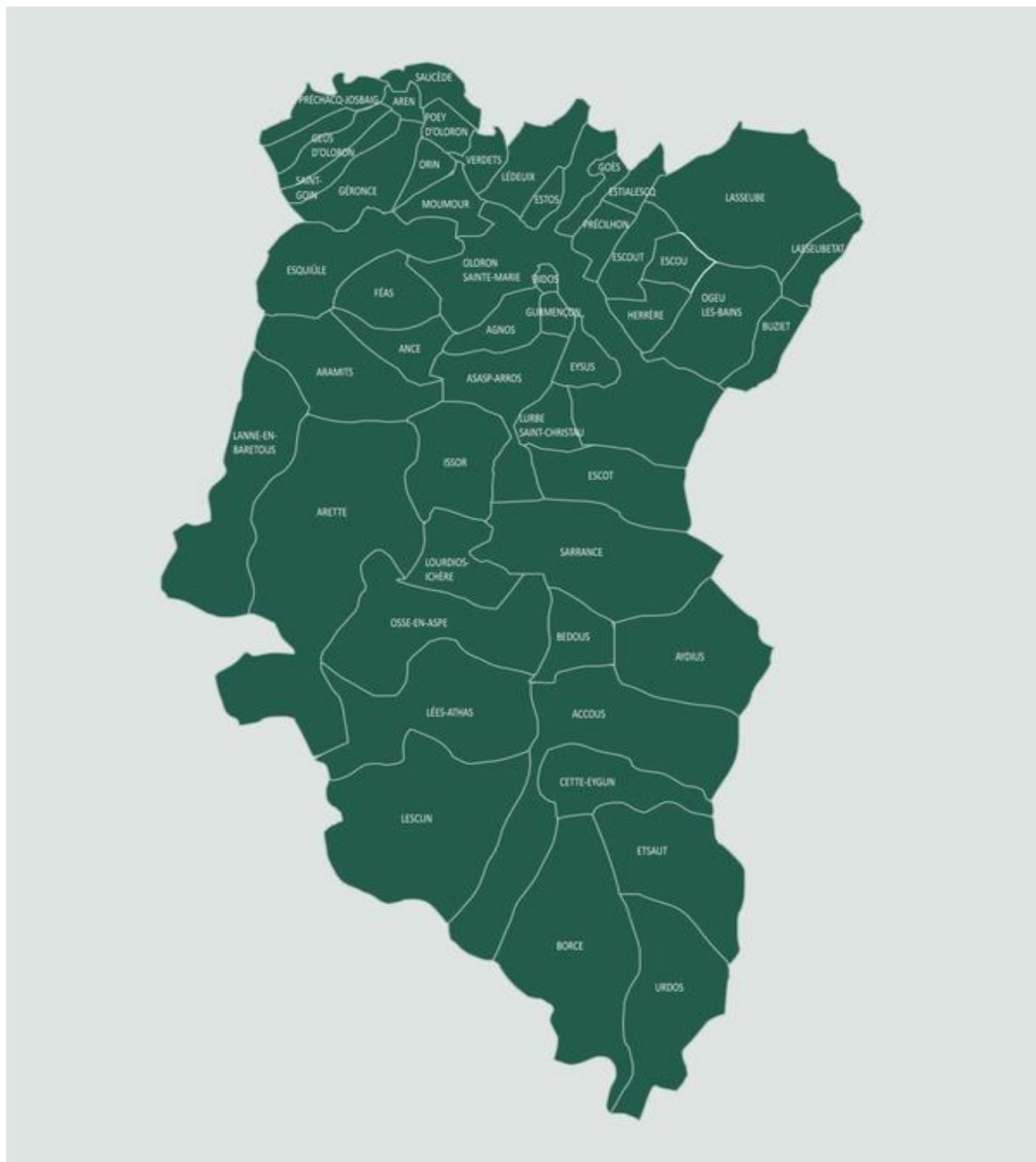


Le territoire de la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB) est né de la fusion, au 1er janvier 2017, des 4 anciennes communautés de communes du Haut Béarn :

- CC de la Vallée de Josbaig
- CC du Piémont Oloronais
- CC de la Vallée de Barétous
- CC de la Vallée d'Aspe

I.3. Communes membres

En 2018, le SICTOM dessert 48 communes avec près de 14 000 résidences principales et environ 3 000 résidences secondaires. Le territoire est composé d'une ville centre et de communes rurales réparties sur le piémont et trois vallées.



SICTOM - INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS 2018

Nom de la commune	N° INSEE	Population municipale
ACCOUS	64006	463
AGNOS	64007	966
ANCE FEAS	64225	630
ARAMITS	64029	671
AREN	64039	249
ARETTE	64040	1037
ASASP-ARROS	64064	494
AYDIUS	64085	107
BEDOUS	64104	578
BIDOS	64126	1190
BORCE	64136	145
BUZIET	64156	512
CETTE-EYGUN	64185	74
ESCOT	64206	131
ESCOU	64207	403
ESCOUT	64209	433
ESQUIULE	64217	539
ESTIALESCQ	64219	268
ESTOS	64220	523
ETSAUT	64223	83
EYSUS	64224	653
GERONCE	64241	436
GEUS-D'OLORON	64244	247
GOES	64245	599
GURMENCON	64252	862
HERRERE	64261	369
ISSOR	64276	244
LANNE-EN-BARETOUS	64310	477
LASSEUBE	64324	1745
LASSEUBETAT	64325	203
LEDEUIX	64328	1042
LEES-ATHAS	64330	279
LESCUN	64336	189
LOURDIOS-ICHERE	64351	162
LURBE-SAINT-CHRISTAU	64360	204
MOUMOUR	64409	849
OGEU-LES-BAINS	64421	1286
OLORON-SAINTE-MARIE	64422	10814
ORIN	64426	240
OSSE-EN-ASPE	64433	326
POEY-D'OLORON	64449	168
PRECHACQ-JOSBAIG	64458	285
PRECILHON	64460	387

SAINT-GOIN	64481	227
SARRANCE	64506	176
SAUCEDE	64508	128
URDOS	64542	68
VERDETS	64551	268
Total		32 429

I.4. Fonctionnement et instances de décisions

Le service dispose d'un budget annexe, et son mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux sont votés chaque année par le conseil communautaire et transmis aux services fiscaux qui se chargent de la répartition à partir de la valeur du foncière bâtie de chaque foyer.

En septembre 2017, le conseil communautaire a voté l'instauration d'un nouveau zonage où s'appliquent des taux de TEOM différenciés depuis 2018, en validant trois zones :

Zone 1, dite zone d'habitat dense :

Cette zone concerne les bourgs et les écarts comprenant plus de dix maisons situées sur des terrains attenants, collectés en porte à porte ou pour lesquels les usagers présentent leur bac individuel dans une limite maximum de 100 mètres entre leur limite de propriété et la voie de passage du véhicule.

Cette règle est également applicable aux impasses disposant d'un point de regroupement.

Zone 2, dite zone d'habitat diffus :

Cette zone concerne les habitations qui ne relèvent ni de la zone 1 ni de la zone 2.

Zone 3, dite zone de stations :

Cette zone concerne les stations de la Pierre Saint Martin (PSM) et du Somport, qui présentent des spécificités entraînant des contraintes particulières pour le service (contraintes techniques d'accès, matériels spécifiques, saisonnalité...)

Evolution des taux appliqués, par zone

2017		2018
ZONE 1		
ancienne CC du Piémont Oloronais :	9,97%	9,97%
ancienne CC de la Vallée de Josbaig :	11,68%	
ancienne CC de la Vallée de Barétous :	10,57%	
ancienne CC de la Vallée d'Aspe :	11,73%	
ZONE 2		
ancienne CC du Piémont Oloronais :	9,97%	8,97%
ancienne CC de la Vallée de Josbaig :	11,68%	
ancienne CC de la Vallée de Barétous :	10,57%	
ancienne CC de la Vallée d'Aspe :	11,73%	
ZONE 3		
Somport :	9,97%	12%
Pierre Saint Martin (PSM) :	11,68%	

La gouvernance du service de gestion des déchets est assurée par le conseil communautaire de la CCHB, composé de 77 titulaires et 43 suppléants.

Le service fait partie du Pôle « Technique et Environnement », conduit par le Vice-président délégué au Pôle Environnement. Il définit les orientations, les modalités de gestion du service et les investissements à réaliser qui sont ensuite proposés au Bureau et au conseil communautaire de la CCHB.

Le bureau de la CCHB

Daniel LACRAMPE	Président
Elisabeth MEDARD	Vice-présidente
Lydie CAMPELLO	Vice-présidente
David MIRANDE	Vice-président
Françoise BESSONNEAU	Vice-présidente
Bernard MORA	Vice-président
Pierre CASABONNE	Vice-président, délégué au Pôle Environnement
Aimé SOUMET	Vice-président

I.5. Sites et installations

Pour gérer les déchets de son territoire, le SICTOM utilise ses propres sites et installations mais également les installations du syndicat mixte de traitement VALOR BEARN SMTD dont il est membre et au sein duquel il est représenté par 4 élus désignés par le conseil communautaire de la CCHB (parmi lesquels le Vice-Président chargé du Pôle Environnement).

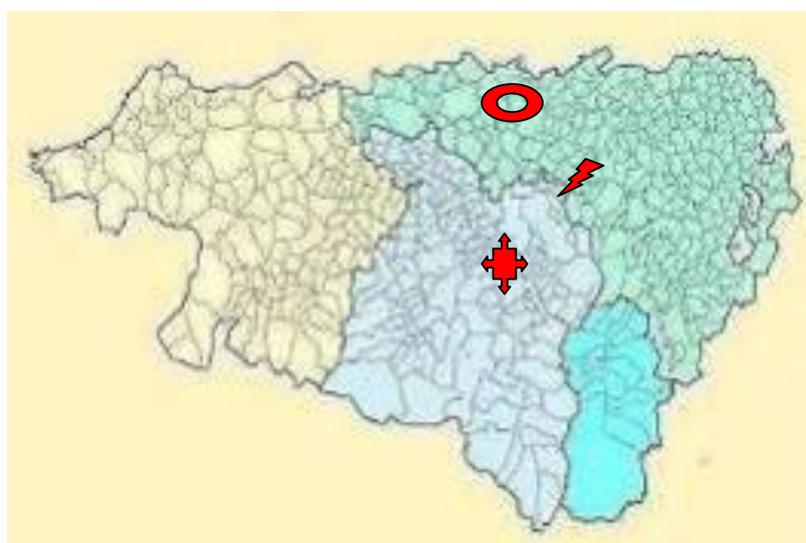
Les installations de VALOR BEARN SMTD

Créé depuis 2001, le syndicat mixte, constitué de 265 communes et de 6 communautés de communes au 1er janvier 2017, a pour compétence

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la mise en décharge des déchets ultimes
- les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent

Pour assurer ses missions, Valor Béarn dispose des équipements suivants :

- l'usine d'incinération de Lescar
- l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Précilhon
- le centre de transfert sur le site de l'ISDND de Précilhon
- le centre de tri de Sévignacq
- les plates-formes de compostage de Lescar, Serres-Castet et Soumoulou
- plusieurs quais de transfert (dont Précilhon)



Légende

-  Usine d'incinération de LESCAR
-  Centre de tri de SEVIGNACQ-THEZE
-  Centre de transfert et d'enfouissement de PRECILHON

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Lescar

Les ordures ménagères produites sur le territoire de la CCHB y sont incinérées depuis juillet 2002. L'équipement est conforme à la réglementation en matière de rejets atmosphériques (mise aux normes en 2006)



Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	Société Novergie
Capacité de l'usine	85 000 t/an
Nature de la valorisation	Production d'électricité
Technique utilisée	Four à grille, rotatif
Traitement des fumées	oui
Traitement des résidus	Mâchefers, Métaux, REFIOM

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Précilhon

L'ISDND traite les « encombrants » des déchèteries et les déchets industriels banals des entreprises.

Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	VALOR BEARN SMTD
Capacité de stockage	30 000 t/an
Date de mise en service	17 février 2005
Traitement des rejets	oui



Le centre de transfert de Précilhon

En raison de l'éloignement des installations de traitement et de tri, les ordures ménagères ainsi que les emballages-papiers du territoire de la CCHB transitent par le centre de transfert de Précilhon. Les ordures ménagères sont dirigées vers l'incinérateur de Lescar et les déchets recyclables issus des collectes sélectives partent au centre de tri de Sévignacq. Les couts des transports sont mutualisés via un tarif unique.



Exploitant	SMTD du Bassin Est
Nombre de loges	4
Prestataire	PAPREC
Technique de vidage	Gravitaire

Le centre de tri des déchets recyclables de Sévignacq-Thèze

Le centre de tri de Sévignacq trie les déchets recyclables collectés par le SICTOM (hors verre). Les déchets triés sont dirigés vers les filières de recyclage. Les refus sont incinérés à l'incinérateur de Lescar.

Un nouveau process mis en route fin 2015 et équipé d'un trieur optique a permis aux collectivités, dont la CCHB, de proposer à ses habitants l'extension des consignes de tri des emballages depuis le 1er janvier 2016.



Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	VALOR BEARN SMTD
Capacité du centre	24 000 T/an
Traitement des refus de tri	UIOM de Lescar

Tarification des principaux traitements par VALOR BEARN SMTD (tarifs HT)

Tarifs SMTD du Bassin EST (€ HT/T)			TVA = 10 %	
Prestation	2018	2017	n/n-1	2016
Compost ferme	25,0 €	25,0 €	0,0%	25,0 €
Incinération	139,0 €	139,0 €	0,0%	127,0 €
TGAP incinération	12,00 €	12,00 €	0,0%	8,21 €
Tri Journaux	160,41 €	160,41 €	0,0%	50,00 €
Tri Emballages	160,41 €	160,41 €	0,0%	312,37 €
Tri sacs jaunes	160,41 €	160,41 €	0,0%	321,37 €
Transport	17,3 €	17,3 €	0,0%	17,3 €
Mise en décharge	75,0 €	75,0 €	0,0%	75,0 €
TGAP décharge	33,0 €	32,0 €	3,1%	32,0 €

NB : TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prélevée au profit de l'Etat.

Les installations gérées par le SICTOM**Les Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)****D'OLORON-Soeix**

Ce site, exploité en régie, accueille les déchets inertes des déchetteries et des professionnels du lundi au vendredi de 15h30 à 17h30.

Un pont-basculé quantifie les apports.

Le site comportait une zone d'alvéoles à amiante-ciment réservées aux apports liés aux orages de grêle de juillet 2003, 2004 et 2009 **fermée le 1/07/2012**.

Ces dernières années, l'ISDI était l'un des rares sites agréés pour le traitement des déchets inertes et accueillant les apports de nombreux professionnels hors SICTOM.

La baisse des tonnages par les professionnels, déjà constatée en 2017, s'est poursuivie en 2018, s'expliquant par l'émergence de filières « gravats » sur l'agglomération paloise.

	SOEIX		Total
	Déchetteries	Entreprises	
2017	1 709	1 339	3 048
2018	1 714	904	2 618

De BEDOUS

Ce site, exploité par un prestataire privé pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (CCVA) jusqu'au 31/12/2016, est géré en régie depuis le 01/01/2017 et accueille, en plus des gravats des ménages, les déchets inertes des professionnels durant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Le site ne dispose pas de pont bascule.

Les volumes apportés sont estimés et font l'objet d'une déclaration annuelle.

	BEDOUS		Total
	Déchetteries	Entreprises	
2017	110	384	494
2018	190	218	408

La plateforme de broyage des déchets verts d'OLORON-Légugnon

Cette installation de 2900 m², créée en décembre 2004, accueille 24h/24 et 7j/7, grâce à un badge délivré sur demande, les déchets verts des mairies, déchèteries et professionnels. Un pont-bascule automatisé quantifie les déchets entrants (facturation, traçabilité). Les déchets verts sont broyés par un broyeur mobile puis utilisés par les filières :



- Co-Compostage des boues de la STEP d'Oloron
- Compostage à la ferme
- Ces composts sont réutilisés par des agriculteurs locaux

Evolution des apports pesés

	REPARTITION DES APPORTS			
	TOTAL (T)	Pros	Déchetteries (*)	Mairies
2017	5 487	534	2 923	958
2018	4 828	226	3 947	655
n/n-1	-12,0%	-57,7%	35,0%	-31,6%

*y compris les tonnages de la Communauté de Commune cliente, la CC de la Vallée d'Ossau



La plateforme de broyage des déchets verts de Josbaig (AREN)



Cet équipement, de 1 500 m², créé en **janvier 2010**, accueille les déchets verts de la déchèterie de Josbaig, à laquelle elle est contigüe.

La plateforme est accessible durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Le traitement appliqué à ces déchets verts est le compostage à la ferme (prestation annuelle).

Le tonnage annuel accueilli est estimé en fonction du volume, en raison de l'absence de pesage.



Evolution des apports estimés

	Déchetteries
2017	286
2018	350
n/n-1	22,4%

II- Les indicateurs techniques

II.1. La collecte des ordures ménagères

Elle est réalisée en régie avec les matériels ci-dessous : 6 bennes de 19T dont 2 bennes bi-compartmentées, 2 bennes de 26T dont 1 bi-compartmentée, 1 petite benne de 10T et 2 micro bennes de 7,5T et 3.5T



4 BOM 19T 16m3
(2 Euro 5, 1 Euro 3)



2 BOM bi-compartmentées 19T 16m3 (2 Euro 4)



1 BOM 26T (Euro 5)
1 BOM 26T bi-compartmentée



1 mini benne 10T 5m3 (Euro 3)



1 micro benne 7,5T



1 micro benne 3,5T

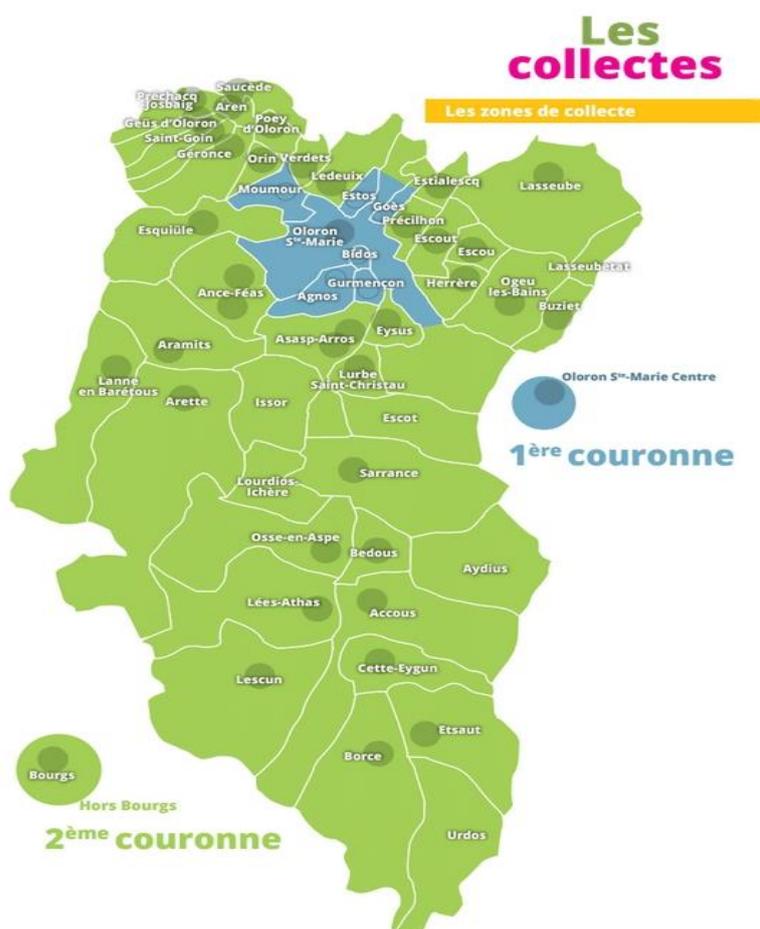
Depuis 2016, le SICTOM a mis en œuvre plusieurs opérations d'optimisation :

- la réorganisation des circuits de collecte
- l'harmonisation des collectes et de leurs fréquences sur l'ensemble du territoire
- la conteneurisation

Évolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés et des ratios par habitant

	Habitants	Tonnages collectés	Ratio par habitant kg/hab/an
2017	32 249	7 375	228,69
2018	32 429	7 195	221,87

L'organisation des circuits des collectes sur le territoire de la CCHB au 1er janvier 2018



SICTOM - INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS 2018

SEMAINE IMPAIRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	RN 134 BUZIET OGEU	GP MOUMOUR Zone Lanneretonne	ASASP ISSOR LURBE EYSUS - SOEIX	ARAMITS ANCE FEAS ESQUIULE
Oloron SAINTE MARIE et Hopital		Oloron SAINTE MARIE	MOUMOUR Zone Lanneretonne Oloron St Pée Hopital ESTOS GOES	ARETTE LANNE EN BARETOUS
Oloron NOTRE DAME SAINTE CROIX	BIDOS (Haut) GURMENCON AGNOS	Oloron NOTRE DAME SAINTE CROIX		Oloron Centre Ville PAP et GP Hopital
ESCOU ESCOUT PRECILHON HERRERE	Bidos (Bas) PONDEILH LEGUGNON Rte de Bayonne Hopital	LEDEUX VERDETS POEY SAUCEDE	Orin Géronce Saint Goin Geüs d'Oloron Préchacq-Josbaig Aren - Les Angles	
FAGETS ESTIALESCQ	LASSEUBE LASSEUBETAT	Saint Pée Mini Benne (Sacs jaunes)	Gurmençon Mini Benne capots jaunes	

SEMAINE PAIRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	RN 134 BUZIET OGEU	GP Pondeilh	ASASP ISSOR LURBE EYSUS - SOEIX	ARAMITS ANCE FEAS ESQUIULE
Oloron SAINTE MARIE et Hopital		Bidos Légugnon	MOUMOUR Zone Lanneretonne Oloron St Pée Hopital ESTOS GOES	ARETTE LANNE EN BARETOUS
Oloron NOTRE DAME SAINTE CROIX	BIDOS (Haut) GURMENCON AGNOS	Centre Ville OSM (sacs) AGNOS		Oloron Centre Ville PAP et GP Hopital
ESCOU ESCOUT PRECILHON HERRERE	Bidos (Bas) PONDEILH LEGUGNON Rte de Bayonne Hopital	LEDEUX VERDETS POEY SAUCEDE	Orin Géronce Saint Goin Geüs d'Oloron Préchacq-Josbaig Aren - Les Angles	
FAGETS ESTIALESCQ	LASSEUBE LASSEUBETAT	Mini benne (sacs jaunes) Secteur cathédrale Ste Marie Rocade	ESTOS GOES	

En Vallée d'Aspe

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ISSOR	BEDOUS		SARRANCE	SARRANCE
LOURDIOS	LEES-ATHAS		BEDOUS	ACCOUS
OSSE EN ASPE	OSSE EN ASPE		LEES-ATHAS	ETSAUT
LEES et ATHAS	LESCUN		OSSE EN ASPE	BORCE
SOMPORT	LEHRS		ACCOUS	CETTE-EYGUN
URDOS	ACCOUS			ACCOUS
ETSAUT				ETSAUT
BORCE				BORCE
ACCOUS				CETTE-EYGUN
AYDIUS				ACCOUS
BEDOUS	LESCUN			
ESCOT	LHERS			
BEDOUS	BEDOUS			

Approche du Bilan carbone de la collecte des ordures ménagères

	Habitants	Tonnages collectés	Ratio par habitant kg/hab/an	Carburant consommé (litres)	Distance parcourue (km) (*)	Ratio efficacité collecte (kg/km)	Consommation (l/100km)
2017	32 249	7 375	228,69	80 046	121 300	60,80	65,99
2018	32 429	7 195	221,87	100 189	135 000	53,30	74,21

**le kilométrage total indiqué inclue la distance effectuée pour la collecte sélective au porte à porte*

Gasoil consommé (litres)	Rejet CO2 kg/litre de gasoil	Total CO2 (tonnes)
100 189	2,7	270,51

Évolution du prix du carburant

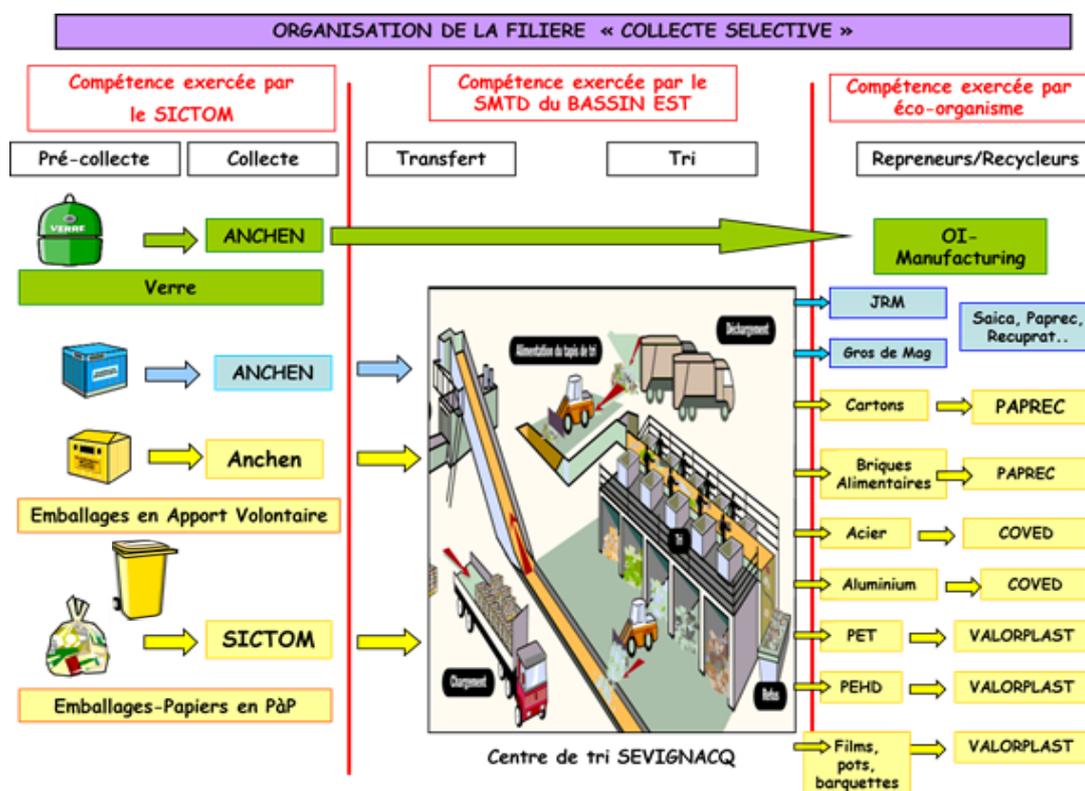
Evolution du prix moyen annuel du carburant € TTC/litre									
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix € TTC/L	1,212	1,411	1,465	1,424	1,355	1,220	1,179	1,295	1,498
Evolution n-1		16,4%	3,8%	-2,8%	-4,9%	-10,0%	-3,4%	9,8%	15,7%



II.2. La collecte sélective

Historique de la collecte sélective

- **Décembre 1998** : Mise en place de la collecte sélective multi matériaux, par Apport Volontaire (signature du Contrat de durée **ECO-EMBALLAGES**).
- **Janvier 2001** : test de collecte sélective en porte à porte sur 1100 foyers (Oloron, Bidos).
- **Octobre 2004**, Mise en place de la **collecte sélective** des emballages en porte à porte (sacs jaunes) sur les zones urbaines des communes d'**Oloron** et de **Goès**.
- **Juin 2005** : extension de la **collecte sélective** des emballages en porte à porte aux communes d'**Estos, Moumour, Ledeux, Gurmençon, Agnos** et **Bidos**.
- **Janvier 2008** : extension de la collecte des sacs jaunes sur 15 communes de la CCPO
- **Avril 2009** : mise en service de deux bennes bi-compartmentées.
- **Janvier 2016** : extension des consignes de tri des emballages
- **Mai 2016** : conteneurisation et collecte en mélange, en PAP, des emballages et des papiers
- **Janvier 2018** : mise en place de la collecte sélective en porte à porte (sacs jaunes) sur les communes de la vallée d'Aspe



Modalités d'organisation de la collecte sélective en 2018

	Verre			Emballages et Papiers		
	Modes	Contenant	Fréquence	Modes	Contenant	Fréquence
1ere couronne pavillonnaire	AV	Colonne 4m3	C0,5	PàP	Bac jaune 140l, 240l, 340l	C0,5
2eme couronne bourgs Oloron centre	AV	Colonne 4m3	C0,5	PàP + PR	Sac jaune 50l	C1
Vallée d'Aspe	AV	Colonne 4m3	C0,5	PàP + PR	Sac jaune 50l	C1
Collecteur	ANCHEN			SICTOM		

Légende

AV : Apport Volontaire

PàP : Porte à Porte

PR : Point de Regroupement

C1 : collecte hebdomadaire

C0,5 : tous les quinze jours

Évolution de la population concernée par la collecte sélective en PàP et PR

	2003	2004	2005	2008-2015	2017	depuis le 01/01/2018
Communes	zone test	2	8	23	36	48*
Population	2 332	11 610	16 532	23 578	29 500	32 429
% de la pop totale	8,3%	41,1%	58,5%	83,5%	91,5%	100%

*Les communes de la vallée d'Aspe ont été intégrées au territoire du SICTOM au 01/01/2017. Elles ont été desservies en collecte sélective au PàP depuis janvier 2018

Données sur la collecte des déchets recyclables en 2018

	Tonnages recyclés	Ratio (kg/hab/an)	Moyenne nationale (kg/hab/an)	Rappel 2017	n/n-1
Verre	1061,58	32,74	AV : 25 PàP : 32	1130,28	-6,08%
Emballages+ Papiers	1739,34	53,64		1571,76	10,66%
Total	2800,92	86,37	AV : 34-64 PàP : 61-98	2702,04	3,66%
Erreurs de tri	411,37	12,69		350,39	17,40%

Données sur les refus de tri de la collecte sélective

	2017	2018
Erreurs de tri (T)	350,4	411,3
Tonnage collecté	2 907	2 965
Taux de Refus 1	12,05%	13,80%
Tonnage hors verre	1 804	1 904
Taux de Refus 2 (avec le verre)	19,40%	17,40%

BILAN FINANCIER D'UNE TONNE D'ERREUR DE TRI (EMBALLAGES) (Hors collecte)					TOTAL			
Transport 1	19,0 €	Tri	178 €	Transport 2	19,0 €	Elimination	152,0 €	368 €
COUT D'UNE TONNE D'ORDURE (HORS COLLECTE)								TOTAL
Transport 1	19,0 €	Tri	0 €	Transport 2	0 €	Elimination	152,0 €	171 €
L'erreur de tri engendre donc un surcout de traitement à la tonne de								197 €
En 2018, les 411 tonnes d'erreurs de tri ont entraîné une dépense de								80 979 €



Depuis 2016, le service a engagé une démarche sur la qualité du tri, avec l'aide des équipes de collecte, en laissant à l'usager un document d'information relatif aux erreurs de tri (dans la boîte aux lettres...) ou en ne procédant pas à la collecte du bac jaune ou des sacs jaunes lorsque la quantité d'erreurs est trop importante. Dans ce dernier cas, un document informatif est accroché directement sur le bac ou sac jaune concerné.

Cette démarche s'est poursuivie en 2018, toujours renforcée par la communication corrective (courrier ou appel téléphonique) auprès des usagers et des partenaires relais (mairies, bailleurs, concierges, syndicats, élus...), ainsi que par l'enregistrement et le suivi des réclamations, demandes, doléances et remarques des usagers ou des agents sur Querelis, élaboré en 2017.

Évolution des performances de collecte sélective

(kg/habitant/an)	2017	2018	n/n-1
Acier	2,94	3,36	14,3%
Aluminium	0,25	0,36	44,0%
Cartons	17,05	17,67	3,6%
Briques alimentaires	0,89	0,88	-1,1%
Flacons en plastique	6,07	7,61	25,4%
EMBALLAGES	27,20	29,88	9,9%
VERRE	35,05	32,74	-6,6%
TOTAL EMBALLAGES	62,25	62,62	0,6%
PAPIERS	24,82	21,14	-14,8%
TOTAL RECYCLE	87,07	83,76	-3,8%
REFUS de TRI	10,85	12,43	14,6%

Trois phases d'évolutions conviennent d'être notées :

1) la phase de progression entre 2015 et 2016, qui s'explique par deux phénomènes principaux :

- l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2016 et la réorganisation des collectes du SICTOM depuis le 23 mai 2016, avec plus particulièrement la collecte en porte à porte et en mélange des emballages et papiers, soit en bac soit en sac jaune
- une large communication qui a été réalisée avec l'aide des élus du territoire et des équipages, en amont de l'extension des consignes de tri au moment de la distribution des matériels de pré-collecte, et dans le cadre de la démarche qualité engagée par le service.



2) la phase transitoire de l'année 2017 qui a permis d'observer :

- des progressions sur des déchets ayant bénéficié de la communication sur l'extension des consignes de tri ou de la collecte en mélange, dont les principales augmentations sont à noter sur l'aluminium, les flacons plastiques et les papiers

3) la phase d'harmonisation sur l'ensemble du territoire en 2018

- les emballages et papiers des communes de la vallée d'Aspe sont désormais collectés au porte à porte, en sacs jaunes, en C1
- des progressions sont constatées sur l'ensemble des matières triées

Taux de recyclage des déchets ménagers en 2018

Gisement total ordures ménagères (*) Kg/hab/an	313,30
Ratio Emballages, verres et journaux triés Kg/hab/an	91,43
Taux de recyclage 2018 (**)	29,18%
Taux de recyclage 2017	28,28%

(*) OM + collecte sélective

(**) ne comprend pas les déchets recyclés en déchetteries



II.3. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

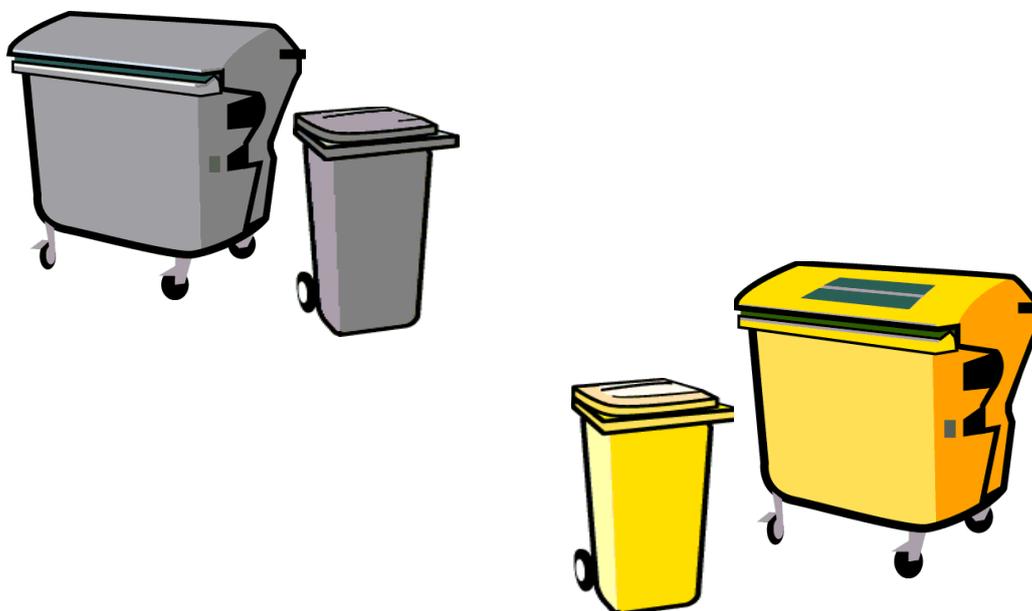
Filière déchets non ménagers pris en charge par le SICTOM

Les déchets des artisans et commerçants assimilables aux ordures ménagères dont les quantités n'entraînent pas de sujétions techniques particulières sont pris en charge par la collecte des ordures ménagères.

Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2005 les gros producteurs (production supérieure à 1 000 l/semaine) sont soumis à la **redevance spéciale**, fonction du volume collecté et de la fréquence de collecte (conventionnement de la prestation).

Le calcul est le suivant :

Coût du service (nombre de conteneur vidé x volume du conteneur X fréquence hebdo X coût unitaire €/litre/collecte fixé par délibération annuelle selon nature du déchet collecté) – montant de la TEOM acquittée par l'assujetti.

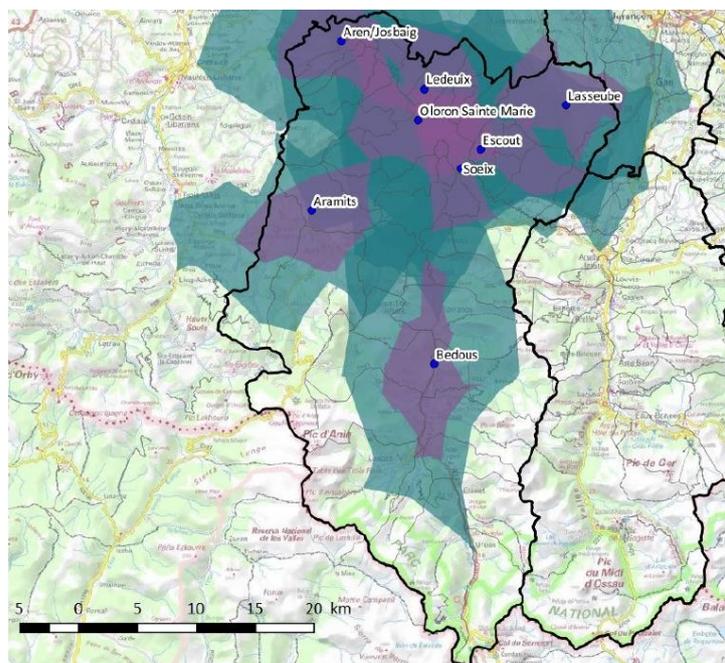


II.4. Les déchèteries

Le réseau de déchèteries de la CCHB comprend :

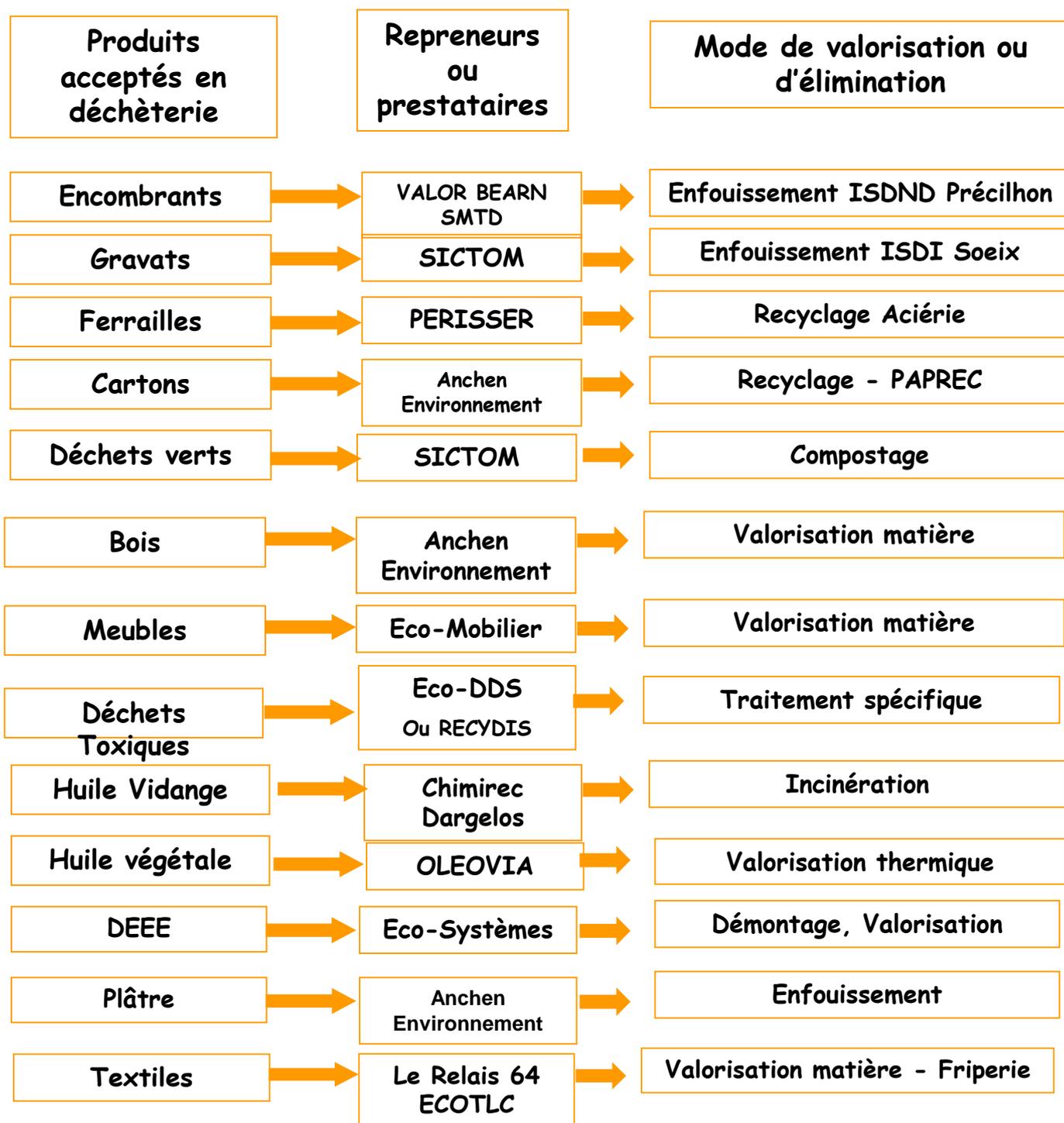
- 6 déchèteries construites par l'ancien Syndicat Intercommunal du Haut Béarn, de 1999 à 2007
- 1 déchèterie construite par l'ancienne Communauté de Communes de Barétous, intégrée dans le réseau en 2004
- 1 déchèterie construite par l'ancienne Communauté de Communes de la vallée d'Aspe, intégrée au réseau en 2017

L'exploitation est assurée en régie par le SICTOM. Le transport des bennes ainsi que le traitement des déchets sont délégués à différents prestataires publics ou privés (hors gravats).



	OLORON	GABARN	SOEIX	LEDEUX	JOSBAIG	ARAMITS	LASSEUBE	BEDOUS
Lundi		14-18		10-12				
Mardi	10-12	14-18						8h30-10h15 / 14-17h15
Mercredi	10-12	14-18	10-12	14-18	15-19	15-18	14-18	14-17
Jeudi	10-12	14-18						14-17h15
Vendredi	10-12	14-18		14-18				14-17
Samedi	10-12	14-18	10-12	14-18	9-13	10-12	15-18	14-18 / 10-12 / 14-17
Dimanche	9h30-12h30							
Bennes	8 + platre	6 + platre	4 + platre	6 + platre	4 + platre	6 + platre	6 + platre	6 + platre
Déchets Pro	UNIQUEMENT Ferrailles et cartons (acceptés gratuitement) - Autres apports interdits							
D. Toxiques	oui <i>sauf déchets professionnels</i>							

Organisation de la filière « Déchèteries » du SICTOM



Apport en déchetterie

Au même titre que les emballages triés, certains déchets acceptés en déchèteries bénéficient aujourd'hui de soutiens à la tonne triée, par les partenaires éco-organismes comme suit :

- **ECO-MOBILIER**, qui assure la prise en charge gratuite des meubles depuis le 1er janvier 2014. Une montée en charge du dispositif a été imposée par la filière. Au 31 décembre 2018, 7 déchèteries du SICTOM sont équipées.

Seule la déchèterie de Soeix d'Oloron reste à équiper.

- **ECO-DDS**, qui assure la prise en charge gratuite de la grande majorité des déchets toxiques
- **OCAD3E**, qui assure la prise en charge gratuite des déchets électroménagers, électriques, électroniques (D3E)
- **ECOTLC**, qui assure gratuitement la prise en charge de la filière Textiles avec notamment notre partenaire prestataire Le Relais 64

Nature et tonnages des déchets collectés dans les déchèteries

	2018	2017	n/n-1
GRAVATS	1 714,68	1 709,50	0,3%
ENCOMBRANTS	1 258,02	1 203,55	4,5%
DECHETS VERTS	3 076,00	2 507,43	22,7%
FERRAILLES	95,61	80,01	19,5%
CARTONS	303,54	282,37	7,5%
Déchets Toxiques	87,081	78,68	10,7%
HUILES VIDANGE	27,36	27,73	-1,3%
BOIS	732,13	667,28	9,7%
Meubles	*	639,36	#VALEUR!
TEXTILES	192,60	175,54	9,7%
PILES	4,45	5,56	-20,0%
Lampes/néons	*	1,29	#VALEUR!
Platre	269,14	218,98	22,9%
DEEE	186,80	101,50	84,0%
TOTAL	7 947,41	7 698,78	3,2%
Kg/habitant/an	245,1	250,5	-2,2%
Population	32 429	32 249	

**données pas encore disponibles*

III- Les indicateurs financiers

Pour l'année 2018, il est à noter la répartition des déchets collectés par flux et par mode de traitement, comme ci-dessous :

Déchets	OM	Verre	Emballages et Papiers	Déchets verts	Autres	Collectes
Nature collecte	PàP/PR	AV	PàP/PR	Déch.	Déch.	-
Tonnages	7 195	1 061	1 904	3 076	4 871	18 107
Part/total	39,7%	5,9%	10,5%	17,0%	26,9%	100%
Mode de traitement	Incinération	Tri/Recyclage		Compostage	Recyclage/Valorisation	

III.1. Le traitement

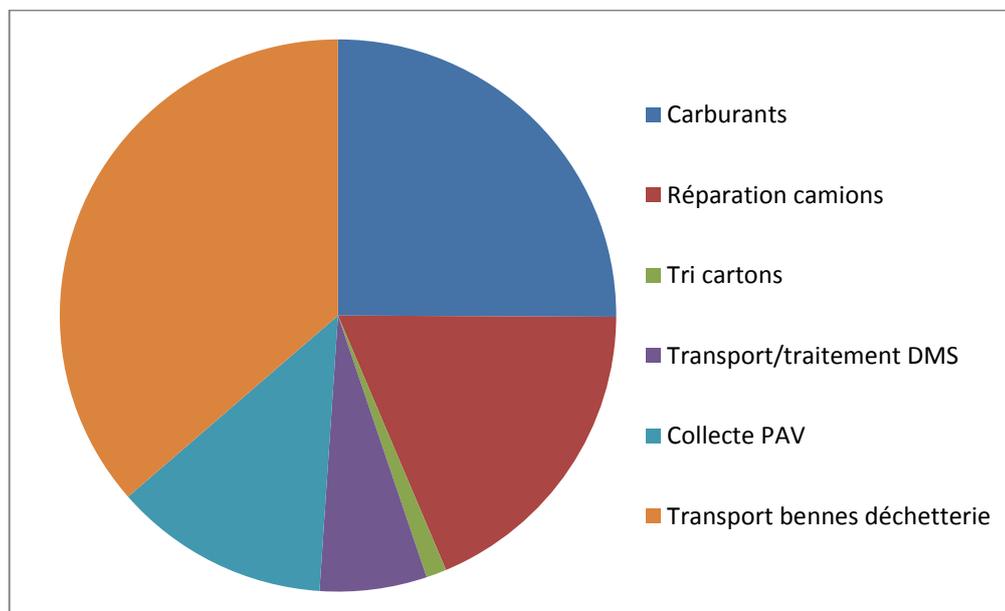
L'expression des coûts de traitement des déchets du SICTOM comprend l'incinération des OM, le tri des déchets recyclables hors verre (Emballages/Papiers), l'enfouissement des encombrants des déchèteries, le traitement du plâtre et l'élimination des déchets dangereux.

Nombre d'habitants desservis		32 429		CA : compte administratif	
mode traitement	CA 2018 €TTC	2018	%/total	CA 2017 €TTC	Evolution
		€/hab			17/18
Incineration OM	1 120 406,62 €	34,55 €	65,6%	1 194 627,06 €	-6,6%
Tri Emb/Papiers	354 287,79 €	10,93 €	20,7%	363 726,12 €	-2,7%
Enfouissement Encombrants	156 597,28 €	4,83 €	9,2%	157 072,87 €	-0,3%
Traitement Platre	39 624,91 €	1,22 €	2,3%	29 802,11 €	24,8%
Elimination déchets dangereux	37 982,62 €	1,17 €	2,2%	39 751,93 €	-4,7%
Total	1 708 899,22 €	52,70 €	88,5%	1 784 980,09 €	-4,5%

III.2. Les prestations

Principales prestations rémunérées par le SICTOM en 2018

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Montant des prestations TTC
TOTAL	TOTAL	Carburants	153 083,53 €
DUPLAA SARL	indépendant	Réparation camions	113 422,65 €
ANCHEN Environnement	indépendant	Tri cartons	7 222,09 €
RECYDIS	PAPREC	Transport/traitement DMS	37 982,62 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Collecte PAV	76 604,12 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Transport bennes déchetterie	222 168,22 €
TOTAL			610 483,23 €



III.3. Les investissements

Principaux investissements du SICTOM en 2018

Nature de l'investissement	Montant TTC
Acquisition d'une petite benne	18 000,00 €
Acquisition Conteneurs	61 773,77 €
Dalles pour conteneurs	13 090,50 €
Composteurs	14 993,28 €
TOTAL	76 767,05 €



III.4. Les recettes

Les recettes du SICTOM sont constituées principalement des contributions mais également des ventes des matériaux triés, des soutiens des filières REP, des produits de droits d'accès aux installations gérées par le service, des recettes et produits exceptionnels.

Évolution des recettes

Nombre d'habitants desservis	32 429				
Recettes	CA 2018	2018	%total	CA 2017	Evolution
		en €/hab			2017/2018
Ventes Matériaux triés	241 733 €	7,45 €	19,5%	191 278 €	26,4%
Recettes exceptionnelles	0 €	0,00 €	0,0%	4 912 €	
Autres recettes (prestations)	48 656 €	1,50 €	3,9%	84 914 €	-42,7%
Redevance Spéciale	98 978 €	3,05 €	8,0%	100 633 €	-1,6%
Total Recettes industrielles	389 366 €	12,01 €	31,5%	381 736 €	2,0%
CITEO (Ecoemballages)	401 353 €	12,38 €	32,4%	465 430 €	-13,8%
Filières REP	71 845 €	2,22 €	5,8%	37 891 €	89,6%
Total soutiens	473 198 €	14,59 €	38,2%	503 321 €	-6,0%
Emplois aidés	26 972 €	0,83 €	2,2%	28 845 €	-6,5%
Remboursements	24 154 €	0,74 €	2,0%	16 643 €	45,1%
Report d'exédent	265 600 €	8,19 €	21,5%	158 387 €	67,7%
Amortissements subv	58 050 €	1,79 €	4,7%	61 358 €	-5,4%
Total Subv° et aides	374 776 €	11,56 €	30,3%	265 232 €	41,3%
Total Recettes	1 237 340 €	38,16 €	100%	1 150 290 €	7,6%

	Remboursements	Vente matériaux	Contributions EPCI	Produits divers	Autres produits	Vente immobilisat°	Excedent de fonctionmnt	Amortissmt subventions
2017	16 642,91	233 410,39	3 511 970,00	0,00	0,00	0,00	158 386,74	61 358,05
2018	24 154,00	241 733,00	3 452 484,00	0,00	0,00	0,00	265 599,85	58 049,90

Évolution des ventes de matériaux

Matériaux	2017	2018
Acier/Alu	30 257,14 €	21 072,38 €
Papiers	75 908,45 €	78 766,82 €
Plastiques	17 127,89 €	32 983,46 €
Cartons	49 590,24 €	46 523,68 €
Verre	50 723,19 €	41 036,81 €
Ferrailles	9 803,48 €	12 488,40 €
Total	233 410,39 €	232 871,55 €

Les montants dépendent des tonnages expédiés dans les filières de recyclage et du cours de rachat des matériaux.

Évolution des soutiens des filières REP

SOUTIENS	2017	2018
CITEO (Ecofolio)	1 564,53 €	- €
CITEO (Ecoemballages)	465 430,74 €	401 353,00 €
ECOMOBILIER	24 447,93 €	51 107,91 €
OCAD3E	18 229,24 €	14 316,47 €
ECODDS	5 989,13 €	6 420,82 €
ECOTLC	- €	- €
TOTAL	497 432,33 €	458 881,73 €

Évolution des contributions

Nombre d'habitants desservis :		32 249		
Contributions	2018		2017	Evolution 17/18
	en k€	€/hab	en k€	
TEOM	3 452 €	107,04 €	3 511 €	-1,68%

Évolution des produits des droits d'accès aux centres de traitement

Type de prestation	2017	2018
Traitement des Déchets verts	67 980,00 €	45 639,55 €
Traitement des Gravats	16 933,98 €	3 016,47 €
Total	84 913,98 €	48 656,02 €

Cadre simplifié d'expression des coûts de gestion des déchets en 2018

Nombre d'habitants desservis :		32 429				
Coûts en K€ TTC	TOTAL	Collecte OM	Traitement OM	Collectes sélectives	Déchèteries	Frais généraux
Tonnages	18 107	7 195	7 195	2 965	7 947	18 107
Charges	4 408,86 €	1 120,35 €	1 345,89 €	989,38 €	616,23 €	337,01 €
Recettes	1 237,34 €	98,98 €	186,18 €	687,22 €	213,89 €	51,07 €
Contributions	3 452,47 €	1 566,69 €	1 092,03 €	41,32 €	550,59 €	201,84 €
Coût €/T	175,15 €	141,96 €	161,18 €	101,91 €	50,63 €	15,79 €
Coût €/hab	106,46 €	48,31 €	33,67 €	1,27 €	16,98 €	6,22 €
%	100%	25,41%	30,53%	22,44%	13,98%	7,64%
Coût de référence* €/hab/an (source Ademe)	111 €	46 €	38 €	4 €	23 €	

*meme milieu : rural

Nombre d'habitants desservis		32 429		CA : compte administratif	
Charges	CA 2018	2018	%/total	CA 2017	Evolution
		€/hab			17/18
Frais généraux	337 011 €	10,39 €	7,6%	380 094 €	-12,8%
Total Charges fonctionnelles	337 011 €	10,39 €	7,6%	380 094 €	-12,8%
Collecte OM	1 120 351 €	34,55 €	25,4%	1 175 281 €	-4,9%
Traitement OM	1 345 891 €	41,50 €	30,5%	1 405 525 €	-4,4%
Collecte sélective	989 389 €	30,51 €	22,4%	850 813 €	14,0%
Déchetterie	616 231 €	19,00 €	14,0%	764 923 €	-24,1%
Total Charges techniques	4 071 862 €	125,56 €	92,4%	4 196 542 €	-3,1%
Total CHARGES	4 408 873 €	135,95 €	100,0%	4 576 636 €	-3,8%

IV- Les actions de communication

La communication mise en place par le SICTOM s'effectue sous forme d'un ensemble d'actions de sensibilisation, d'information et de communications rectificatives relatives à la collecte, au tri, au recyclage et aux autres modes de traitements (milieu scolaire, grand public...).

- Diffusion de documents de sensibilisation,
- Campagne radio pour le recyclage du verre (radio Oloron)
- Informations spécifiques et ponctuelles en porte à porte
- Animations scolaires
- Participation à la Semaine de la réduction des déchets
- Participation à la Semaine du développement durable
- Animation du site internet
-

Les outils sont variés, personnalisés, évalués régulièrement et mis à jours pour les adapter aux évolutions réglementaires, aux contraintes techniques et aux conditions d'aides financières par les partenaires.

Les actions et les outils choisis doivent également être adaptés aux publics concernés.



L'ensemble des actions, des outils et des moyens sont déterminés annuellement afin d'accompagner les objectifs retenus pour le service, et sont proposés dans un plan de communication, concerté avec les services et ensuite validé par les élus.



Objectif global

- ❑ Réduire la quantité de déchets à traiter incinération et augmenter la part de collecte sélective

► *De cet objectif global découlent quatre objectifs opérationnels...*

Objectifs opérationnels

- 1 Améliorer la qualité de la collecte sélective
- 2 Optimiser la collecte du verre
- 3 Accompagner les évolutions de services
- 4 Promouvoir les actions de réduction des déchets

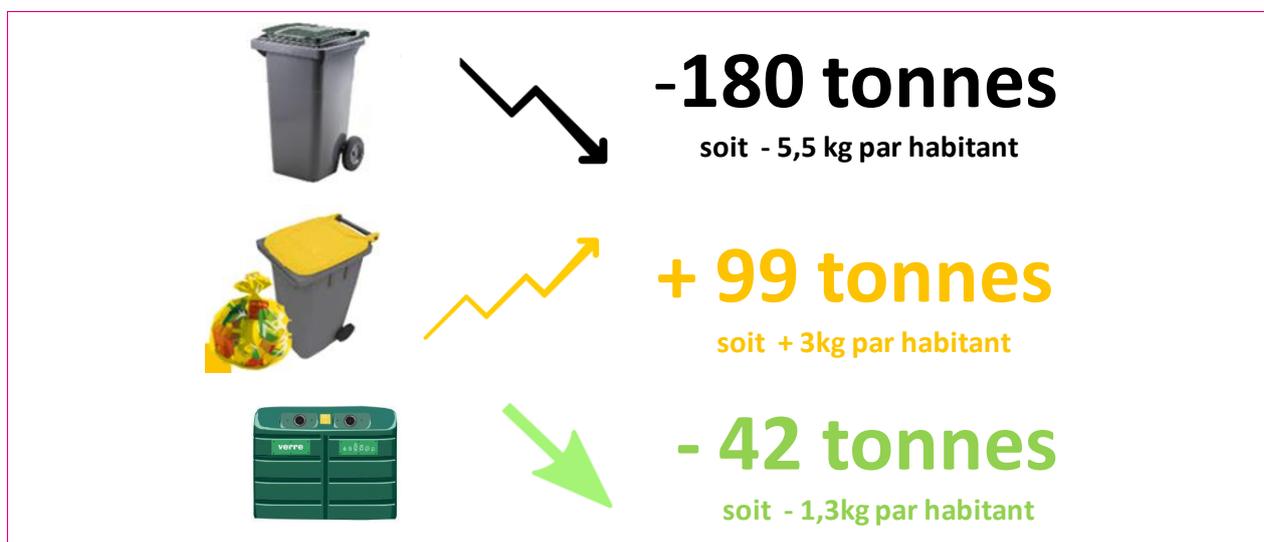
Calendrier des actions

Description de l'action	T1	T2	T3	T4
1. Refus de tri				
2. Communication sur PR				
3. Communication sur les colonnes à verre				
4. Collectes verre ponctuelles				
5. Mémo tri				
6. Calendrier de collectes				
7. Horaires des déchèteries				
8. Diffusion en boîtes aux lettres				
9. Gestion de proximité des biodéchets				
10. Animer le réseau d'élus relais				
11. Habillage des BOM				
12. Guide du tri				
13. Spots radio				
14. Répondre aux signalements				
15. Réduire la présence du verre				
16. PAP habitat vertical				
17. Dépôts sauvages				
18. Signalétique en déchèterie				
19. Sensibiliser les scolaires				
20. Règlement de collecte				

Autres actions

- Animation des actualités et articles sur Site Internet et Facebook
- Finalisation du projet WebTv Oloron
- Réalisation de sacs cabas (outil de pré-collecte)
- Caractérisation des tournées d'Omr
- Participation à la SEDD, animation de la SERD.
- Suivi de terrain en Vallée Aspe
- Actions dans le cadre de l'appel à projet OPREVERT
- Préfiguration d'un projet « Boîte à jouer » avec les écoles du territoire

Résultats 2018



Malgré les outils spécifiques de sensibilisation (ci-dessous un autocollant apposé sur les bacs d'ordures ménagères), avec 33 kg/hab/an de verre trié, le SICTOM est en deçà des moyennes des collectivités de même milieu (rural), à savoir 35,7 Kg/hab/an et 43,5 kg/hab/an pour les plus performantes.



Le gisement d'emballages en verre, captable dans les ordures ménagères, incite le SICTOM à prévoir l'étude d'un plan d'optimisation, avec le renouvellement indispensable du parc des colonnes de tri, anciennes de 20 ans.

VI- Les actions de prévention des déchets

Le SICTOM, par sa compétence en matière de Prévention des déchets, prend des mesures et les met en œuvre pour atténuer les effets préjudiciables des opérations d'élimination des déchets.

La liste des mesures n'est pas exhaustive, et peut évoluer en fonction des objectifs de service :

- Création de plateformes de broyage des déchets verts (limitation des transports)
- Promotion de la collecte sélective (réduction des tonnes incinérées et préservation des ressources)
- Promotion du compostage à la ferme (amélioration de la structure des sols, moins d'engrais)
- Acquisition de bacs et sacs de collecte à base de plastique recyclé (préservation ressources)
- Choix d'options techniques réduisant la consommation de carburants (bilan carbone)
- Promotion du compostage individuel (limitation des quantités incinérées)



Depuis 2002, le SICTOM fait la promotion du compostage de proximité par le biais d'une mise à disposition gratuite de composteurs domestiques.

En effet, chaque année une personne produit environ 100kg de déchets compostables, soit 30% des déchets ménagers (données Ademe 2013).

En évitant les coûts du transport et du traitement de ces déchets, le compostage domestique contribue à réduire la facture de gestion des déchets.

Nombre de composteurs distribués															
	2002	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
320 l	750	345	240	270	175	415	350	151	200	150	225	150	150	220	150
620 l	100	150	57	75	75	155	171	51	10	40	60	40	50	0	0
820 l	5	5	2	0	0	0	10	0	0	10	11	5	0	0	0
TOTAL	855	500	299	345	250	570	531	202	210	200	296	195	200	220	150
<i>Taux dotation foyers individuels (base 14000)</i>									33,2%						

De plus, depuis 2018, le SICTOM s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) coordonnée et animé par VALOR BEARN.